

## AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

### Délivrance d'un titre d'occupation du domaine public suite à une candidature spontanée

La commune de Riorges a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation d'une partie du domaine public dont elle est propriétaire, en vue d'y installer une activité de restauration ambulante, afin de leur permettre l'exercice d'une activité économique.

Conformément aux articles L.2122-1-1 à L.2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), la commune de Riorges procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public. L'autorité compétente s'assure au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

<b>Nature du titre d'occupation</b>	Mise à disposition pour une occupation temporaire du domaine public de courte durée, d'un espace municipal destiné à accueillir un véhicule de restauration ambulante ou Food-truck.
<b>Objet du titre d'occupation</b>	Autorisation de vendre des produits issus du commerce du bénéficiaire sur le territoire de la commune de Riorges.
<b>Durée de l'occupation</b>	Une année
<b>Caractéristiques du lieu occupé</b>	<p>Le Bénéficiaire installé sur le parking public Galliéni, à proximité de l'entrée du Skate parc, sis Parc sportif Galliéni, avenue Galliéni.</p> <p>Emplacement pour le stationnement du véhicule appartenant au bénéficiaire sur une place réservée et délimitée par une signalisation horizontale. Il ne devra pas y avoir de fixation au sol.</p> <p>La commune de Riorges ne fournit pas les raccordements en réseaux eaux et électricité, ni la mise à disposition de contenants pour les ordures ménagères.</p> <p>Le bénéficiaire doit disposer d'un système de récupération pour les eaux usées et d'un système de stockage d'eau potable. Il doit être autonome en électricité et peut disposer d'un groupe électrogène. Il s'engage à veiller à la propreté de l'emplacement sur toute la durée de son occupation jusqu'à son départ.</p> <p>Le véhicule devra respecter toutes les normes en vigueur de sécurité et sanitaires et disposer d'un extincteur adapté au risque.</p> <p>Le bénéficiaire ne devra pas gêner le stationnement des autres véhicules.</p> <p>Les chevalets publicitaires sont interdits.</p>
<b>Période d'occupation</b>	<p>Le Bénéficiaire autorisé à disposer de cet emplacement l'année civile 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Madame Le Thi-Phuong « commerçant ambulante », du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2025.</b></li></ul>
<b>Caractéristiques principales du titre d'occupation</b>	<p>L'occupation est personnelle, temporaire, précaire et révocable.</p> <p><b>Redevance occupation domaine public</b></p> <p>L'occupation est soumise au paiement d'une redevance mensuelle d'occupation du domaine public sur la base des tarifs en vigueur, votés chaque année par le conseil municipal, correspondant au nombre de jours de stationnement déclaré et payable d'avance.</p>
<b>Dossier à constituer pour candidater</b>	<p>Le candidat doit adresser une demande écrite pour faire acte de candidature et obtenir les informations utiles. 30 jours au moins avant son installation prévue sur le territoire, le bénéficiaire aura fourni les pièces administratives <b>en cours de validité</b>, suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• un descriptif de l'activité envisagée,</li><li>• l'extrait du registre du commerce et des sociétés ou un extrait K-bis de moins de 3 mois,</li><li>• l'attestation d'assurance correspondant à l'activité.</li></ul> <p>Une fois en possession de ces documents, la commune adressera un arrêté d'occupation du domaine public correspondant au bénéficiaire</p>
<b>Correspondant</b>	<p>Service Economie - Ressources Administratives Direction Cadre de Vie Tél. : 04.77.23.62.80 Courriel : <a href="mailto:direction.cadre.de.vie@riorges.fr">direction.cadre.de.vie@riorges.fr</a></p>
<b>Date limite d'information pour candidater</b>	Du 14/10/2024 au 28/10/2024, soit 15 jours.
<b>Parution de l'avis</b>	Cet avis est consultable en ligne sur <a href="http://www.riorges.fr">www.riorges.fr</a>
<b>Date de parution de l'avis</b>	14/10/2024

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la commune de Riorges pourra délivrer au candidat ayant manifesté spontanément son intérêt, le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.